

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 11 février 2019

COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE COUPE DES ARBRES

Dernièrement, la commune a procédé à la coupe d'arbres sur certaines rues de la commune.

Ces opérations de coupe sont rendues nécessaires d'une part, en raison de l'état de santé des spécimens concernés et d'autre part, pour répondre aux normes d'accessibilité des trottoirs. En effet, les normes d'accessibilité imposent aux collectivités de respecter une largeur de trottoirs pouvant aller de 1,20 mètre à 1,80 mètre selon que le trottoir comprend un obstacle tel que du mobilier urbain.

Ces opérations de coupe d'arbres n'empêcheront pas les saint-pantaléonnaises et saint-pantaléonnais de profiter d'arbres en pleine forme puisque pour tout arbre coupé, la commune en replante un dans un lieu défini et mieux adapté à ses besoins. A titre d'exemple, deux arbres abattus pour près de 80 plantés sur le Parc de Lestrade hors nourrices des espaces verts. Les petits oiseaux auront des logis.

---

### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedjkane@orange.fr](mailto:a.m.oumedjkane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)